

LIAISON

LA NEWSLETTER SNCF POUR LES FOURNISSEURS



LES RÉSULTATS ANNUELS 2021 DU GROUPE SNCF : CAPACITÉ DE REBOND CONFIRMÉE

Après une année 2020 très impactée par la crise (cf Liaison de mars 2021), les résultats de 2021 sont encourageants. **Le chiffre d'affaires du Groupe SNCF s'est établi à 34,8 Mds €** en hausse de 15% par rapport à l'année 2020.

Fort de la diversité de ses activités, le groupe SNCF a démontré la robustesse et la résilience de son modèle. Grâce à l'engagement, à la capacité d'adaptation de ses collaborateurs et à un pilotage volontariste de l'activité, le Groupe a amorti les effets de la crise sanitaire, puis enregistré un net rebond de l'activité au 2ème semestre 2021. Le chiffre d'affaires Groupe de 2021 est en ligne avec celui de 2019 et les engagements de la trajectoire financière sont maintenus. Cette diversification des activités a permis de générer des relais de croissance durant la crise, notamment par le biais des filiales Geodis et Keolis. La pertinence du modèle et des orientations stratégiques établies début 2020 est confirmée : le cœur d'activité ferroviaire a bénéficié de marges de manœuvre préservées grâce à la croissance des activités hors ferroviaire.

Ces résultats sont aussi le fruit de **la mobilisation et du travail avec nos fournisseurs** pour assurer la réponse aux besoins du groupe de manière adaptée et performante (cf nos piliers performances économique, sécurité, qualité et RSE) et assurer la continuité de service en anticipant et intégrant les impacts de la crise.

En 2021, grâce au soutien de l'État dans le cadre de France Relance, le groupe SNCF a maintenu un niveau élevé d'investissements au bénéfice du système ferroviaire français.

Ce soutien se combine à l'évolution de l'offre ferroviaire et de la relation client, et au pilotage de plans d'économies volontaristes pour atténuer l'impact financier de la crise sanitaire. La trajectoire financière du Groupe doit lui permettre de tenir les engagements financiers pris dans le cadre de la réforme ferroviaire de 2018. Ainsi, en 2021, ce sont plus de **13Mds d'achats réalisés par le groupe auprès de 97% d'entreprises françaises**, qui ont permis de maintenir un niveau d'activité élevé bénéficiant à tout un écosystème fournisseurs.

Les résultats financiers du Groupe incluent une Déclaration de Performance Extra Financière qui reflète très largement son activité en matière de RSE au travers d'actions concrètes.

D'ailleurs, la **dernière évaluation** réalisée par **Moody's** (Ex Vigéo) vient saluer **son engagement sociétal et environnemental** en lui attribuant une note de **77/100**, correspondant au meilleur score enregistré à date par cette agence de notation sur un panel d'environ 5000 entreprises. SNCF devient ainsi **n°1 mondial de son secteur d'activité** loin devant Deutsche Bahn ou encore RATP. SNCF enregistre une progression de trois points par rapport à 2021, et conserve **la note maximale de A1+**. Liaison consacrera un prochain article à cette **reconnaissance de la performance RSE du Groupe**.

Vous retrouvez l'ensemble de ces résultats [ici](#).



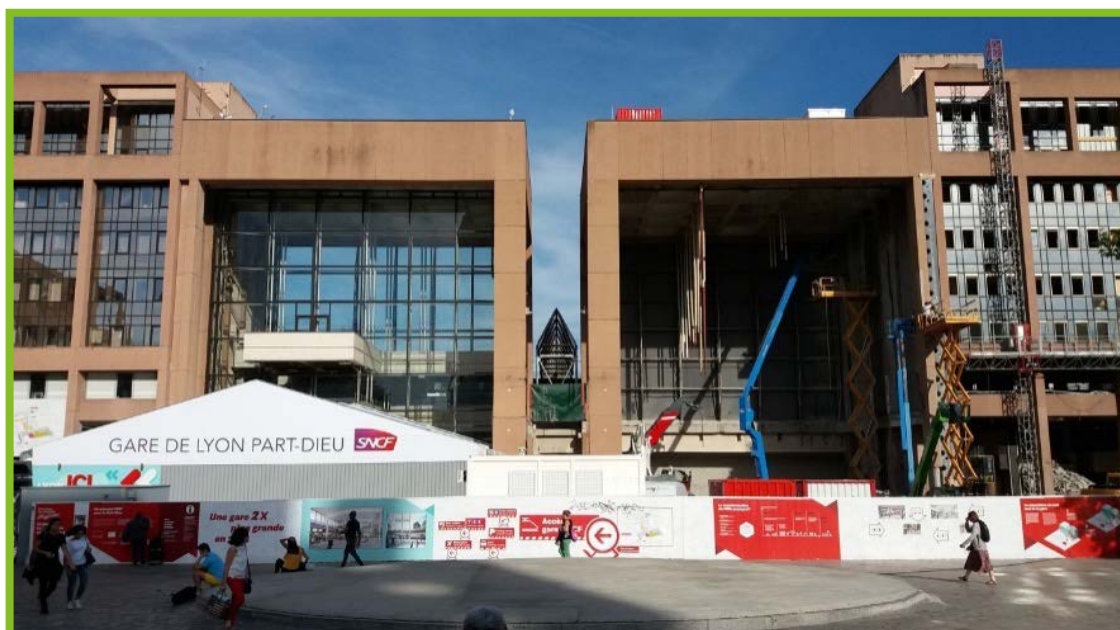
VALORISATION DES DÉCHETS DU BÂTIMENT : LE MARCHÉ EXEMPLAIRE DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL LYON - PART-DIEU

Dans le cadre de sa stratégie RSE, le groupe SNCF lutte notamment contre l'épuisement des ressources et les impacts de la production de matière et de déchets sur l'environnement et la biodiversité à travers trois démarches :

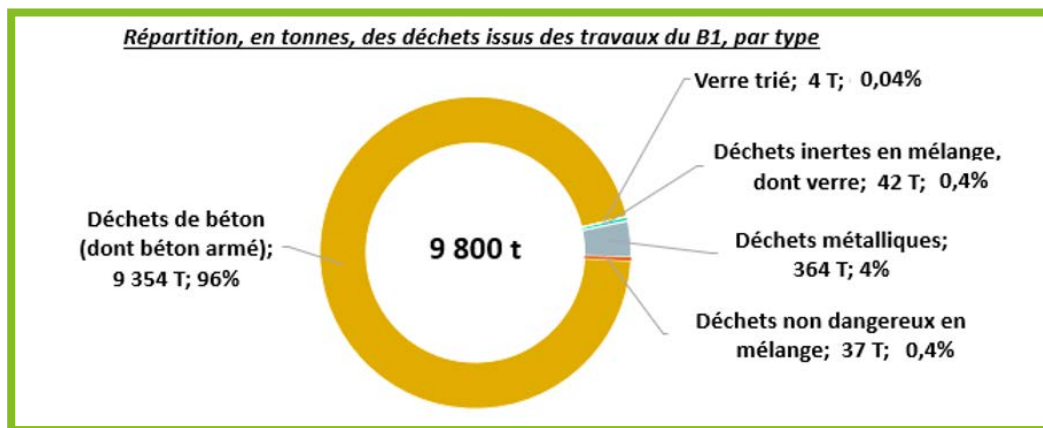
- Limiter sa consommation,
- Réduire les déchets dans l'ensemble de ses processus d'exploitation,
- Revaloriser les produits en fin de vie.

Il est engagé dans **une démarche d'économie circulaire** avec une trajectoire zéro déchet non valorisé d'ici 2030. Signant volontairement la charte DEMOCLES pour une meilleure prévention et gestion des déchets dans les marchés de travaux, SNCF **souhaite les valoriser davantage** afin qu'ils deviennent de nouvelles matières premières. C'est le cas notamment pour les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal Lyon - Part-Dieu qui ont lieu en plusieurs phases entre 2017 et 2026, dont la déconstruction du hall Béraudier (Sud en 2018 et Nord en 2020-2021).

Ce marché a été choisi pour être **un pilote sur la gestion des déchets de déconstruction**. Pour cela, un diagnostic déchets a été réalisé par la maîtrise d'ouvrage et joint au DCE du marché de travaux. Puis, dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif menée pour ce marché de déconstruction, une estimation affinée a été proposée par l'entreprise travaux et retranscrite dans un SOGED (Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets). Les clauses du DCE ont été renforcées afin **de garantir un haut niveau de tri, de valorisation et de traçabilité**.



9 800 TONNES DE DÉCHETS GÉNÉRÉS AVEC LA DÉCONSTRUCTION SÉLECTIVE DU BÂTIMENT ET UN TRI SÉLECTIF SUR SITE.

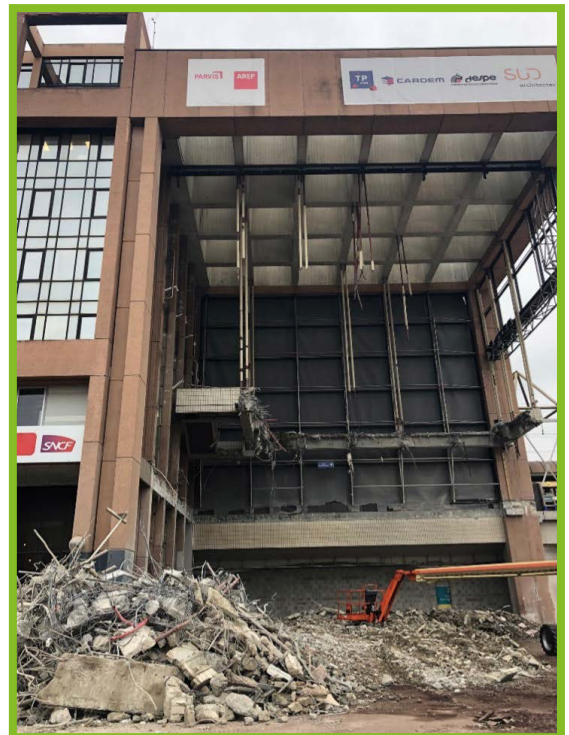


La conformité réglementaire et l'organisation du prestataire de collecte et traitement des déchets ont été vérifiées par audit.

UN TAUX DE VALORISATION SUPÉRIEUR A L'OBJECTIF INITIAL

99% des déchets ont été valorisés, et acheminés à moins de 40km. Les déchets ont été recyclés en granulats de béton, en remblaiement de carrière, en nouveaux produits métalliques avec une bonne traçabilité.

Ce chantier pilote démontre que grâce à l'implication de tous les acteurs, **la valorisation des déchets du bâtiment devient une réalité. Les entreprises travaux ont un rôle essentiel** dans la prévention et la réduction des déchets en mettant en place de bonnes pratiques lors de la préparation du chantier et de son déroulé (caractérisation des déchets, dépose sélective, tri, stockage, filière de réemploi ou de valorisation, traçabilité).



Ce bel exemple d'économie circulaire est à déployer sur d'autres chantiers !



LA NOUVELLE CHARTE FACTURE DISPONIBLE SUR SNCF.COM

Avec la mise à jour de notre Charte Facture, nous avons souhaité rappeler à l'ensemble de nos fournisseurs les éléments nécessaires à la bonne prise en compte de leurs factures pour un paiement dans les délais.

C'est ainsi que sont précisées dans la charte :

- Les explications relatives au choix du **canal de dématérialisation fiscale** : optez pour l'EDI ou pour la plateforme SY by Cegedim, selon votre volume de facturation (le portail CHORUS n'est pas applicable au GPU SNCF).
- Les **mentions générales obligatoires** à indiquer sur la facture. Nous attirons particulièrement votre attention sur la saisie des références correctes dans les champs « Référence Commande Client », « Référence Contrat » et « Code BUPO ». La conformité de ces informations est une condition indispensable au bon traitement des factures et à leur paiement dans les délais ! La bonne pratique : bien valider ces références, le plus tôt possible, avec votre contact achats SNCF.

	Référence Commande Client
	<input type="text"/>
Référence Contrat	Code BUPO
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Référence Commande Client : elle est composée de 15 chiffres, les 5 premiers étant séparés des 10 suivants par un tiret.

Code BUPO : il est constitué de 5 chiffres. Ce sont les 5 premiers chiffres de la référence de commande (avant le tiret).

Référence Contrat : elle est constituée de 11 caractères alphanumériques, commençant par les 3 lettres CTR.

Une fois vos factures déposées, vous pourrez en effectuer le suivi et mener d'éventuelles réclamations sur le portail « e-Consult'Factures ».

Plus d'infos en suivant les liens !

- La charte facture : [cliquez-ici](#). Son annexe, la charte facture travaux : [c'est ici](#).
- Les solutions de dématérialisation fiscale pour le dépôt de vos factures sont [ici](#).
- Le suivi de vos factures et des réclamations : [cliquez-ici](#). En anglais : [c'est ici](#).

ACTUALITÉS

RAISON D'ÊTRE SNCF :

« Agir pour une société en mouvement, solidaire et durable » : c'est la version courte de la raison d'être de la SNCF. Pour la découvrir plus en détail, c'est [ici](#) !

RAPPEL UTILE :

Au 1er mars 2022, toutes les entreprises de 50 salariés et plus devront avoir calculé et publié sur leur site internet leur Index de l'égalité professionnelle. Elles devront aussi transmettre leurs résultats aux services du Ministère du Travail via le site index-egapro.travail.gouv.fr et à leur CSE. Pour tout savoir, rendez-vous [ici](#) !



AGENDA

Rencontres territoriales Fournisseurs, rappel :

De nouvelles Rencontres territoriales Fournisseurs arrivent. La prochaine est prévue le 18 mai dans la région Nouvelle-Aquitaine.



VOTRE AVIS

Votre avis nous intéresse, réagissez sur ce numéro : [cliquez ici](#) !

Pour voir les précédents numéros, [cliquez-ici](#).

Pour tout commentaire ou proposition d'article, adressez votre message à :
info.fournisseurs@sncf.fr